

ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONI URDINARIA DI U 2019
U 6 DI FRIVAGHJU DI U 2019

N° 2019/053

MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU

- DIPUSITATA DA : Don Joseph LUCCIONI & Antoine CONSTANT—CAVALLI
PA U GRUPPU « *Custruimu l'Avvene* »

- UGHJETTU : Révolution numérique : Prévention et sensibilisation des dangers potentiels des outils numériques ; une politique numérique au service de la lutte contre les fractures sociales, économiques et territoriales

VU le rapport n°197 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en date du mois d'octobre 2010

VU le plan numérique pour l'éducation annoncé le 7 mai 2015

CONSIDERANT le phénomène contemporain et l'enjeu sociétal que constitue la révolution numérique ;

CONSIDERANT les potentialités offertes par les outils numériques, notamment d'utilité publique ;

CONSIDERANT que le numérique peut permettre une démocratisation et une généralisation des savoirs et faciliter l'accès à la connaissance ;

CONSIDERANT que le numérique peut constituer un vecteur de revitalisation de l'intérieur, notamment en matières de connexion au monde tant sur le plan personnel que professionnel , ouvrant la voie à une installation en milieu rural et dans l'intérieur de l'île sans que l'isolement, la distance et l'éloignement ne soit une contrainte ;

CONSIDERANT que la révolution numérique peut être source de création de nouveaux emplois nécessitant un certain degré de qualification et de compétences, offrant des débouchés sur le marché du travail et impliquant l'ouverture de nouvelles filières d'informations ;

CONSIDERANT la politique numérique de la Collectivité de Corse et de l'ADEC ;

CONSIDERANT la nécessaire intervention des pouvoirs publics afin de lutter contre les fractures numériques, se confondant souvent avec les fractures sociales, et de mener des politiques d'accompagnement et de développement auprès des petites structures et des territoires ;

CONSIDERANT que si la Corse reste dans une tendance moyenne par rapport à la moyenne française quant à l'utilisation du numérique, des spécificités apparaissent néanmoins dans les différents baromètres réalisés sur le sujet, dont la fracture numérique d'origine sociale et territoriale, ainsi qu'un réel besoin d'accompagnement des TPE et des petites communes ;

CONSIDERANT l'ambition affichée par le Président de l'ADEC en 2016 de « faire de la Corse une terre numérique d'excellence » et la volonté de la Collectivité de Corse de favoriser une appropriation généralisée et responsable des pratiques numériques ;

CONSIDERANT le colloque organisé par la Collectivité de Corse à l'automne 2018 ;

CONSIDERANT la signature d'une délégation de service public datée du 6 novembre 2018 de 30 ans avec SFR pour l'installation du réseau très haut débit dans l'île et la fourniture à 100 % des Corses de la fibre d'ici 2023 ;

CONSIDERANT que comme toute chose, les outils numériques dépendent de l'usage que l'on en fait ;

CONSIDERANT que la révolution numérique peut comporter des travers et entraîner des dérives, pointés par nombre de citoyens et d'experts ;

CONSIDERANT que ce sont les GAFAM et les BATX qui possèdent le monopole des nouvelles technologies ;

CONSIDERANT l'essor d'un nouveau capitalisme qualifié de « l'économie de la connaissance » par Laurent Alexandre, spécialiste des nouvelles technologies ;

CONSIDERANT que cette économie de la connaissance se fait sans notre consentement étant donné que l'on donne nos informations et nos « cookies » sans savoir à qui, comment, ni pourquoi ;

CONSIDERANT que l'ingénierie sociale permet de dresser le profil psychologique des individus à partir de la connaissance de données et convertir en 2.0 des leviers permettant d'agir sur les ressorts psychologiques, à l'image de la dissonance cognitive ;

CONSIDERANT la signature d'un partenariat passé d'une durée de 18 mois entre l'Education nationale et la société Microsoft le 30 novembre 2015 en vue de déployer le plan numérique, et le risque que représente un tel partenariat en matière de protection des données personnelles des élèves et des enseignants et de la vie privée malgré l'adhésion à une « Charte de confiance » ;

CONSIDERANT un pays qui a développé son économie essentiellement autour des nouvelles technologies : la Chine ;

CONSIDERANT que ce pays a créé un « passeport social » faisant peser des risques d'une surveillance de masse de sa population ;

CONSIDERANT la volonté du gouvernement chinois de mettre en place d'ici 2020 un système visant à distribuer les bons points et les mauvais points à ses citoyens en en passant en revue toutes les données informatiques disponibles sur chacun des 1,3 milliard de Chinois, l'objectif annoncé du régime étant de créer une culture de la sincérité dans la société chinoise qui ferait peser la menace d'une mise au ban potentielle de la société ;

CONSIDERANT que ce type d'exemple doit servir de contre-modèle et nous inciter à ne pas être passifs et ignorants des dérives potentielles non négligeables de la révolution numérique, dont nous devons mesurer tous les aspects avant d'y plonger tête baissée ;

CONSIDERANT qu'en France, 19% des jeunes en dessous de 18 ans ne savent pas se servir d'Internet correctement ;

CONSIDERANT qu'en moyenne nous passons 5h par jour sur nos smartphones ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE que la politique numérique de la Collectivité de Corse s'accompagne d'un dispositif de prévention, de sensibilisation et d'éducation relatif au bon usage des outils numériques et à leurs dangers et dérives potentiels afin de permettre une pratique responsable des outils numériques par les Corses, et notamment les plus jeunes.

DEMANDE à la Collectivité de Corse de veiller à ce que la révolution numérique ne s'effectue pas de manière anarchique et incontrôlée en Corse.

DEMANDE que la politique numérique soit menée dans une logique transversale à l'action publique en matière économique, sociale et territoriale et s'inscrive dans un champ global comme un moyen de lutte contre les fractures sociales et territoriales.